



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 10 mars 2015, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 19 h 03

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absent :

M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Sont également présents :

M. Jean Carrier, directeur général
Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier
Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande
d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321,
L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2015;

2.0.- MAIRIE

RÉSOLUTION
2015-03-086



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2.1.- Inscription pour le colloque de l'UMQ - Assises 2015 : 21 au 23 mai 2015;
- 2.2.- Demande d'appui de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic : Projet Marché public – subvention dans le Pacte rural;
- 2.3.- Demande d'appui du Groupe Soleil de Malartic inc. : Projet Tournesols au Soleil de Malartic – subvention dans le Pacte rural;
- 3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**
- 3.1.- Protocole d'entente relative à une demande de libération de 400 000 \$: Canadian Malartic GP;
- 4.0.- TRÉSORERIE**
- 4.1.- Dépôt des prévisions budgétaires 2015 au ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire;
- 4.2.- MRC de La Vallée-de-l'Or : Quotes-parts 2015;
- 5.0. - URBANISME**
- 5.1.- Offre d'achat de madame Julie Légaré et monsieur Martin St-Pierre pour le terrain numéro 3 du Développement résidentiel des Explorateurs (lot # 5 088 548 du cadastre du Québec);
- 5.2.- *Adoption du Règlement numéro 841 modifiant le Règlement numéro 362 du plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin de créer une zone d'affectation rurale industrielle;*
- 6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 7.1.- Hommage aux bénévoles : 19 avril 2015 et nomination d'un membre du conseil au Comité de sélection;
- 7.2.- Protocole d'entente entre la Ville de Malartic et la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois pour l'utilisation commune des locaux et équipements à des fins communautaires, culturelles, sportives et de loisirs;
- 7.3.- Liste de reconnaissance d'organismes : Association du Baseball mineur de Malartic et Coopérative de solidarité malarticoise de biens et services;
- 7.4.- Projet national « Croque-Livres »;
- 8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 8.1.- Avis de motion concernant le *Règlement numéro 836 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la voirie phase 2015 et des travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc;*
- 9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

- 11.1.- Club de Richelieu Val-d'Or;
- 11.2.- Comité organisateur « Forum régional en santé mentale 2015 »;

12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

13.0.- **CORRESPONDANCE**

- 13.1.- Plaisir Gourmand – 5^e anniversaire : Chevaliers de Colomb;
- 13.2.- Suivi de la réfection de la chaussée du pont Allard (Thompson);
- 13.3.- Semaine pour l'élimination de la discrimination raciale du 16 au 20 mars 2015 – Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or;
- 13.4.- Invitation – Regroupement des directions générales pour le développement social de la Vallée-de-l'Or : 19 mars 2015;
- 13.5.- Rapport annuel 2014-2015 : Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue;
- 13.6.- Candidatures pour le Prix d'excellence en Arts et Culture de l'Abitibi-Témiscamingue 2015;
- 13.7.- Invitation – Conférence de presse de la 39^e édition du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue : 12 mars 2015;

14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

RÉSOLUTION
2015-03-087

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2015**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2015,
tel que rédigé;

Adoptée.

2.0.- **MAIRIE**

RÉSOLUTION
2015-03-088

2.1.- **Inscription pour le colloque de l'UMQ - Assises 2015 : 21 au 23 mai 2015**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER M. le maire, Martin Ferron, et un conseiller au Colloque
de l'Union des municipalités du Québec - Assises 2015 qui aura lieu les



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

21, 22 et 23 mai 2015;

D'AUTORISER le remboursement des dépenses relatives pour cette vacation à même les budgets autorisés pour l'année 2015 et ce conformément aux règlements et politiques en vigueur;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-03-089**

2.2.- Demande d'appui de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic : Projet Marché public – subvention dans le Pacte rural

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic désire implanter un marché public en utilisant une partie de terrain se trouvant dans le Parc du Belvédère et appartenant à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic demande à la Ville de Malartic une contribution en biens et services, tel qu'il appert au document de présentation soumis au conseil à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic demande également à la Ville de l'appuyer dans sa demande d'aide financière dans le cadre du programme Pacte rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est favorable à cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la demande d'aide financière soumise par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic pour l'aménagement d'un marché public, tel qu'il appert au document de présentation soumis au conseil à cet effet;

DE PRÉVOIR la rédaction d'un protocole d'entente pour encadrer cet usage sur le territoire de la Ville de Malartic;

D'APPUYER la Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic dans le cadre de leur demande d'aide financière relative au programme du Pacte rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or pour l'implantation d'un marché public sur le territoire de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-03-090**

2.3.- Demande d'appui du Groupe Soleil de Malartic inc. : Projet Tournesols au Soleil de Malartic – subvention dans le Pacte rural

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Soleil de Malartic inc. a un projet de construction de logements à prix modiques;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Soleil de Malartic inc. demande à la Ville de l'appuyer dans sa demande d'aide financière dans le cadre du programme Pacte rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est favorable à cette



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Groupe Soleil de Malartic inc. dans le cadre de leur demande d'aide financière relative au programme du Pacte rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or pour la construction de logements à prix modiques;

Adoptée.

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION
2015-03-091

3.1.- Protocole d'entente relative à une demande de libération de 400 000 \$: Canadian Malartic GP

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou la mairesse suppléante et le directeur général, monsieur Jean Carrier à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le protocole d'entente relatif à une demande de libération de 400 000 \$ à la Canadian Malartic GP;

Adoptée.

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Dépôt des prévisions budgétaires 2015 au ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire

Dépôt du document à titre d'information.

RÉSOLUTION
2015-03-092

4.2.- MRC de La Vallée-de-l'Or : Quotes-parts 2015

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC contribue au paiement des dépenses de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or a adoptée le *Règlement 299-12-14 déterminant les quotes-parts et contributions des municipalités à l'égard du budget 2015 de la MRC* le 10 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PAYER la contribution de la Ville de Malartic à la MRC de La Vallée-de-l'Or au montant de 453 377 \$ de la façon suivante :

Date	Montant	Description
1 ^{er} avril 2015	51 312,50 \$	Proportionnellement à l'évaluation uniformisée des immeubles imposables
1 ^{er} avril 2015	175 376,00 \$	Environnement
1 ^{er} juillet 2015	51 312,50 \$	Proportionnellement à l'évaluation uniformisée des immeubles imposables



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

1 ^{er} juillet 2015	175 376,00 \$	Environnement
------------------------------	---------------	---------------

Adoptée.

5.0.- URBANISME

5.1.- Offre d'achat de madame Julie Légaré et monsieur Martin St-Pierre pour le terrain numéro 3 du Développement résidentiel des Explorateurs (lot # 5 088 548 du cadastre du Québec)

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Légaré et monsieur Martin St-Pierre veulent acquérir le terrain situé au 301, rue Authier portant le numéro 3 du Développement résidentiel des Explorateurs, à Malartic (lot # 5 088 548 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà accepté de vendre ce terrain au montant de 38 343,90 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE pour le prix de 38 343,90 \$, plus les taxes applicables, le terrain situé au 301, rue Authier portant le numéro 3 du Développement résidentiel des Explorateurs, à Malartic (lot # 5 088 548 du cadastre du Québec) à madame Julie Légaré et monsieur Martin St-Pierre;

QUE le maire ou la mairesse suppléante et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente notarié préparé à cet effet par le notaire Me Anabelle Bégin;

QUE l'acte de vente notarié soit aux frais des acheteurs et signé dans un délai de 30 jours de l'adoption de la présente résolution;

Adoptée.

5.2.- Adoption du Règlement numéro 841 modifiant le Règlement numéro 362 du plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin de créer une zone d'affectation rurale industrielle

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 841 modifiant le Règlement numéro 362 du plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin de créer une zone d'affectation rurale industrielle*, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

7.1.- Hommage aux bénévoles : 19 avril 2015 et nomination d'un membre du conseil au Comité de sélection

RÉSOLUTION
2015-03-093

RÉSOLUTION
2015-03-094

RÉSOLUTION
2015-03-095



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE l'activité Hommage aux bénévoles se déroulera le 19 avril 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un membre du conseil au sein du Comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER monsieur Jean Turgeon pour agir à titre de membre de ce comité;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-03-096

7.2.-

Protocole d'entente entre la Ville de Malartic et la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois pour l'utilisation commune des locaux et équipements à des fins communautaires, culturelles, sportives et de loisirs

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le protocole d'entente entre la Ville de Malartic et la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois pour l'utilisation commune des locaux et équipements à des fins communautaires, culturelles, sportives et de loisirs;

D'AUTORISER monsieur le maire ou la mairesse suppléante et le directeur général, monsieur Jean Carrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, ledit protocole d'entente entre la Ville de Malartic et la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois pour l'utilisation commune des locaux et équipements à des fins communautaires, culturelles, sportives et de loisirs;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-03-097

7.3.-

Liste de reconnaissance d'organismes : Association du Baseball mineur de Malartic et Coopérative de solidarité malarticoise de biens et services

CONSIDÉRANT QU'une *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic* est présentement en vigueur à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service des loisirs et de la culture recommande les organismes suivants afin d'être reconnus par la Ville de Malartic, soit :

- Association du Baseball mineur de Malartic;
- Coopérative de solidarité malarticoise de bien et services;

CONSIDÉRANT QUE lesdits organismes rencontrent les critères établis dans la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite appuyer les efforts des bénévoles;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RECONNAÎTRE officiellement les organismes suivants par la Ville de Malartic :

- Association du Baseball mineur de Malartic;
- Coopérative de solidarité malarticoise de bien et services;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-03-098**

7.4.- Projet national « Croque-Livres »

CONSIDÉRANT QU'un bon livre ça se dévore plus d'une fois;

CONSIDÉRANT QUE les Croque-livres forment un réseau de boîtes de partage de livres destinées aux enfant âgés de 0 à 12 ans et à leur famille à travers tout le Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative des Croque-livres, lancée en septembre 2014, vise à rassembler et à engager les communautés autour du plaisir de la lecture et gagne en popularité;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER un Croque-livres en le plaçant à l'extérieur de l'entrée de Postes Canada et que ses responsables soient madame Marie-Pier Dupuis, coordonnatrice aux loisirs, communautaire et culturel et monsieur Tommy Auger-Cadieux, conseiller;

Adoptée.

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

8.1.- Avis de motion concernant le Règlement numéro 836 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la voirie phase 2015 et des travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un *Règlement 836 dont l'objet consiste à autoriser des travaux de construction pour la réfection de la voirie phase 2015 et des travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc.*

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- Club de Richelieu Val-d'Or

Dépôt du document à titre d'information.

11.2.- Comité organisateur « Forum régional en santé mentale 2015 »



2015-03-099
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un montant de 250 \$ pour la prochaine édition du Forum régional en santé mentale 2015 sous le thème « Artiste de sa vie » prévue pour le 7 mai 2015 au Centre des Congrès à Rouyn-Noranda;

Adoptée.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Plaisir Gourmand – 5^e anniversaire : Chevaliers de Colomb

Correspondance a été déposée au conseil.

13.2.- Suivi de la réfection de la chaussée du pont Allard (Thompson)

Correspondance a été déposée au conseil.

13.3.- Semaine pour l'élimination de la discrimination raciale du 16 au 20 mars 2015 – Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FAIRE la promotion de cet événement sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Malartic concernant la semaine pour l'élimination de la discrimination raciale du 16 au 20 mars 2015 et tout particulièrement d'inciter les gens à prendre part à la marche Gabriel-Commanda le 20 mars 2015 à 13 h dans le stationnement du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or;

Adoptée.

13.4.- Invitation – Regroupement des directions générales pour le développement social de la Vallée-de-l'Or : 19 mars 2015

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER le directeur général, monsieur Jean Carrier à la rencontre de la MRC du Regroupement des directions générales pour le développement social de la Vallée-de-l'Or qui aura lieu le 19 mars 2015;

D'AUTORISER le remboursement des dépenses relatives pour cette vacation à même les budgets autorisés pour l'année 2015 et ce conformément aux règlements et politiques en vigueur;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-03-100

RÉSOLUTION
2015-03-101



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
2015-03-102

13.5.- Rapport annuel 2014-2015 : Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue

Correspondance a été déposée au conseil.

RÉSOLUTION
2015-03-103

13.6.- Candidatures pour le Prix d'excellence en Arts et Culture de l'Abitibi-Témiscamingue 2015

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FAIRE la promotion de cet événement sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Malartic concernant le Prix d'excellence en Arts et Culture de l'Abitibi-Témiscamingue 2015 en soumettant des candidatures d'ici le 17 mars 2015;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-03-104

13.7.- Invitation – Conférence de presse de la 39^e édition du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue : 12 mars 2015

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER madame Geneviève Proulx, directrice du Service des loisirs et de la Culture à la conférence de presse de la 39^e édition du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue qui aura lieu le 12 mars 2015;

D'AUTORISER le remboursement des dépenses relatives pour cette vacation à même les budgets autorisés pour l'année 2015 et ce conformément aux règlements et politiques en vigueur;

Adoptée.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 28

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.


MARTIN FERRON
MAIRE


M. GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT ET GREFFIER